



**Aube**  
en Champagne  
**LE DÉPARTEMENT**

# **Décision modificative 2022**

Conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe codifiées à l'article L. 3313-1 du CGCT, le présent document constitue la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget départemental.

# PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DE LA DM

(Budget principal et budgets annexes)

	Dépenses*	Recettes*
Investissement	- 11 984 K€	- 13 856 K€
Fonctionnement	+ 6 735 K€	+ 8 607 K€
<b>TOTAL</b>	<b>- 5 249 K€</b>	<b>- 5 249 K€</b>

\* Montant arrondi

# PRÉSENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses*	Recettes*
Investissement	- 11 960 K€	- 13 857 K€
Fonctionnement	+ 6 206 K€	+ 8 103 K€
<b>TOTAL</b>	<b>- 5 754 K€</b>	<b>- 5 754 K€</b>

\* Montant arrondi

Les crédits budgétaires en dépenses de fonctionnement sont proposés de la façon suivante :

▶ **En augmentation de 10,5 M€**

- Mise en réserves du surplus de DMTO : + 5 M€
- Les subventions de fonctionnement : + 2,60 M€  
(dont impacts Ségur PH 0,3 M€ et enfance 0,9 M€, dont stratégie nationale de protection de l'enfance 1,28 M€)
- Les achats, honoraires et frais divers (dont énergie et carburant 0,28 M€) : + 0,97 M€
- Les charges de personnel (impact loi Taquet pour les assistants familiaux, hausse de l'indice et Ségur) : + 0,80 M€
- La péréquation nationale des DMTO (ajustement du reversement) : + 0,63 M€
- Les dépenses d'insertion : + 0,5 M€

▶ **En diminution de 4,29 M€**

- L'allocation RSA (selon le réalisé à fin août) : - 2,75 M€
- L'APA (non-réalisation des heures prévues aux plans d'aide) : - 1,54 M€

Les crédits budgétaires en recettes de fonctionnement sont proposés de la façon suivante :

▶▶ **En augmentation de 8,8 M€**

- Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : + 3 M€
- Stratégie nationale de protection de l'enfance : + 1,28 M€
- Compensation (Ségur 0,9 M€, CNSA 0,5 M€) : +1,47 M€
- Fonds de péréquation DMTO (ajustement de la recette) : + 0,71 M€
- Ajustement de dotations (DGD 0,3 M€, frais de gestion 0,2 M€, FCTVA 0,1 M€) : + 0,69 M€
- Autres participations de l'État (dont public invisible 0,36 M€) : + 0,52 M€
- Taxe sur l'électricité : + 0,50 M€
- Produits sur charges du personnel (CET, Prime inflation...) : + 0,28 M€
- Produits divers (loyers, facturation de repas en EPLE, ...) : + 0,32 M€

▶▶ **En diminution de 0,7 M€**

- Participation dispositifs APA et Plan Pauvreté : - 0,52 M€
- Ajustement des recettes de la Cité du Vitrail : - 0,17 M€

Les crédits budgétaires en dépenses d'investissement sont proposés de la façon suivante :

▶ **En augmentation de 4,3 M€**

- Subventions d'équipement à verser (Communes, EPCI, SDIS...) : + 2,40 M€
- Travaux bâtimentaires (DDCSPP 0,6 M€ et Hôtel-Dieu 0,5 M€) : + 1,1 M€
- Avance en compte-courant d'associé à la SEMTAC : + 0,5 M€
- Matériels de transport : + 0,18 M€

▶ **En diminution de 16,1 M€**

- Études et travaux (CIME - 2,0 M€, voiries – 1,9 M€, Collèges - 0,8 M€, Anatole France - 0,8 M€... ) : - 8,0 M€
- Réserves foncières : - 4,2 M€
- Subventions à verser (dont ESSMS et CHT) : - 1,7 M€
- Avance au fonds régional Résistance : - 0,37 M€

Les crédits budgétaires en recettes d'investissement sont proposés de la façon suivante :

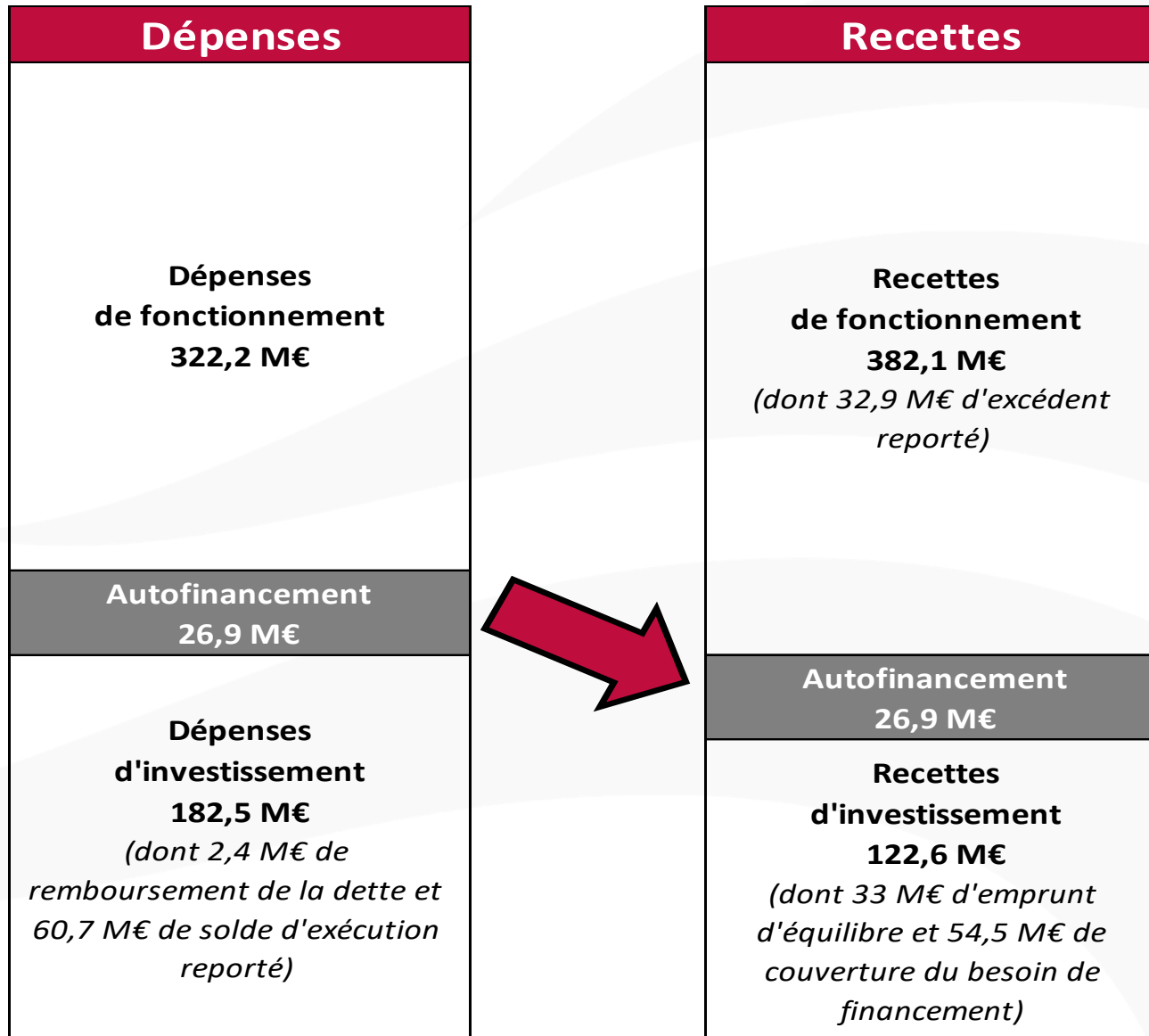
▶▶ **En augmentation de 0,8 M€**

- Dotation de soutien à l'investissement départemental : + 0,4 M€  
(CMS à La Chapelle Saint-Luc)
- Remboursement des avances sur marchés : + 0,2 M€
- Remboursement d'avance des budgets annexes : + 0,13 M€

▶▶ **En diminution de 14,65 M€**

- Réduction de l'emprunt d'équilibre théorique : - 14 M€
- Ajustement du FCTVA : - 0,6 M€





À l'issue du vote,  
merci de bien vouloir signer le  
document budgétaire !

LE DÉPARTEMENT

**A** vos  
côtés